

Chers habitants de Lercoul,

Je ne tiens pas à entrer dans de vaines polémiques avec les conseillers municipaux qui vous ont adressé un message publié de surcroît sur le site internet de la Commune.

Avant de répondre aux nombreuses contre-vérités et attaques personnelles, que contient ce message, sous couvert légitime d'information, je souhaite relever que je me félicite comme les conseillers municipaux, auteurs de ces propos, des nombreuses réalisations d'ores et déjà enregistrés au cours de ce mandat.

En revanche, concernant les griefs qui me sont reprochés, dans des termes qui dépassent le ton de la courtoisie qui devrait présider à nos échanges, je tiens dans certains domaines à rappeler strictement les faits.

D'abord, en ce qui concerne l'employé communal :

La démission de l'employé communal fait suite à un processus somme toute classique. Après avoir été contractuel pendant une période de plusieurs mois, il a été embauché comme stagiaire en vue d'une titularisation dans la fonction publique territoriale. Cette décision a été validée par le conseil municipal unanime ainsi que les primes qui lui ont été versées tout au long de sa carrière. Les relations se sont dégradées entre certains conseillers municipaux et l'employé durant le premier semestre 2021 au point de se transformer en ce qui pourrait être qualifié de harcèlement puisque cela a entraîné pour cet agent une incapacité de travailler. Ce constat a été identifié par les services médicaux sociaux compétents qui chapeautent les services de gestion de la fonction publique territoriale. L'agent communal a ainsi suivi les recommandations des services médicaux sociaux. Dès le départ, j'ai tenté de renouer les fils en rappelant notamment que le maire est légalement le seul employeur du personnel communal.

La lettre de démission adressée par l'employé communal est de ce point de vue parfaitement claire : son départ est motivé par les actes susceptibles de s'apparenter à du harcèlement subis par ce dernier depuis le printemps dernier. Cet agent m'a d'ailleurs malheureusement informé qu'il se réserve le droit de saisir le Tribunal.

Par ailleurs, les mêmes mettent en cause son action en tant qu'autoentrepreneur. Pourtant, ces travaux de réfection d'un appartement effectué dans ce cadre ont été validés après avoir pris grand soin de m'exclure de la visite de fin de chantier à laquelle j'avais demandé à participer puisqu'ils n'avaient eu de cesse d'en critiquer le déroulement. Comprenez qui pourra car, outre le fait que ce chantier était réalisé par un autoentrepreneur et non par l'employé communal en tant que tel, de deux choses l'une :

- soit il avait été réalisé de manière satisfaisante, et il fallait en prendre acte, ce qui a été fait par les conseillers mandatés ;
- soit il était constaté des malfaçons et il n'y avait donc pas lieu à prononcer une réception.

Les conseillers municipaux arguent aujourd'hui de prétendus manquements juridiques à la structure de l'autoentreprise en question. Or, les arguments dont ils se prévalent témoignent

d'une méconnaissance totale des exigences juridiques de ce statut et ne sont donc pas recevables.

En second lieu, sur le temps de travail et la rémunération de la secrétaire de mairie, je ne peux à ce stade laisser ces accusations graves et parfaitement infondées sans réponse. En effet, le temps de travail et le salaire de la secrétaire ont été votés en conseil municipal comme toutes les décisions qui excèdent mes délégations.

En troisième lieu, sur les finances de la commune de Lercoul :

Elles sont grandement impactées par le regroupement des communes de l'ancien canton du Vicdessos au sein d'une ubuesque Communauté des communes, la CCHA.

Au sein de la CCHA, l'allocation compensatrice a été considérablement réduite. Le conseil municipal unanime a partagé cette analyse et m'a mandaté pour en demander une réévaluation au président de la CCHA. Devant le refus d'envisager toute transaction, transmis par écrit par le président de la CCHA, le conseil municipal m'a demandé d'engager toute procédure auprès du Tribunal administratif pour trancher ce litige et faire en sorte que le transfert de l'ensemble de la fiscalité professionnelle n'empêche pas la commune de percevoir ce à quoi elle estime avoir droit.

C'est dans ce cadre que nous nous sommes aperçus d'une aberration supplémentaire. Alors qu'un fonds de garantie a été mis en place par le gouvernement (FNGIR) dans le cadre des regroupements des communautés de communes pour préserver la neutralité financière des communes, les communes de l'ancien canton du Vicdessos, contrairement à celles de la vallée d'Ax qui en sont exemptées, sont astreintes au versement de sommes importantes au titre de ce FNGIR.

Que, dans le cadre de ce litige et en tant que représentant de la commune de Lercoul au sein de la CCHA, les relations se soient tendues avec le président de la CCHA est une évidence. En toutes hypothèses, c'est désormais le Tribunal administratif qui tranchera. Prétendre que les difficultés avec le président de la CCHA résultent de mes engagements personnels relève d'une analyse biaisée et volontairement à charge.

J'en viens au dossier de la régularisation des voies de circulation qui, dois-je le rappeler, constitue le point essentiel pour lequel nous avons été élus. Après l'enquête d'intérêt public concernant les propriétaires qui acceptaient une régularisation amiable, la seconde enquête d'intérêt public concernant les propriétaires et indivisions ayant refusé une démarche amiable, a été validée par la Préfecture qui a saisi le Tribunal Administratif, lequel a désigné un commissaire enquêteur. L'enquête sera menée dans les prochaines semaines, après quoi la procédure d'expropriation se poursuivra.

Un dernier mot : je ne peux que déplorer l'état d'esprit que révèle cette situation.

Olivier Houplain a préféré quitter la commune. De même, nos agriculteurs qui ont tant fait pour le développement de notre commune sont contraints de partir du fait qu'il ne soit pas

possible de trouver de solution foncière satisfaisante leur permettant de pérenniser leur activité.

Il est grand temps que, pour l'intérêt de notre commune, chacun se ressaisisse.

Mais chacun doit savoir que, pour ma part, je ne modifierai pas les priorités que je me suis données publiquement : assurer la liberté de circulation et régler au mieux la question financière pendante avec la communauté des communes.

Je ne suis là que pour travailler à la défense des intérêts de notre commune.

François LAFON
Maire de Lercoul